



Résidence Autonomie « LES MOISSONNEURS »

Centre Communal d'Action Sociale de Coignières

Les critères d'admission sont les suivants :

- ➔ Avoir plus de 60 ans
- ➔ Avoir un niveau de perte d'autonomie évalué en GIR 5 ou 6

Si un couple entre en même temps dans une résidence autonomie, les deux membres doivent remplir ces critères d'admission.

Pièces à fournir :

- 1 Photocopie de votre **Carte Nationale d'Identité**,
- 1 Photocopie de la **carte vitale**
- 1 Photocopie de la **carte de mutuelle**,
- 1 **Photographie d'identité** récente,
- 1 Photocopie du **Livret de Famille** (toutes les pages),
- 1 Photocopie de l'**avis d'imposition ou de non-imposition**,
- 1 Photocopie des **justificatifs de ressources** (retraites, pensions, rente, allocations)
- **Attestation à jour de vos loyers** par le précédent bailleur si vous étiez locataire,
- 1 **Certificat médical** de votre médecin traitant indiquant que vous êtes apte à vivre en collectivité,
- 1 **Grille AGGIR remplie, signée et tamponnée par le médecin.**
- Ces deux documents seront fournis par tout médecin à votre convenance, néanmoins le C.C.A.S peut se réserver le droit d'une contre-visite à la charge du demandeur.
- 1 Copie du **Jugement de mise sous protection juridique** de la personne (le cas échéant).

La caution d'entrée : 640 € (1 Mois de loyer hors charges)

Le loyer mensuel :

- **Pour une personne seule : 746 € (loyer de base 640€ + charges 106€)**
- **Pour un couple : 847 € (loyer de base 640€ + charges 207€)**

Suivant vos ressources vous pouvez bénéficier d'une Aide Personnalisée au Logement.
(*Si besoin le dossier pourra être constitué à l'admission*)

L'attestation d'assurance sera exigée lors de la signature du contrat de location. Le Résident sera tenu de fournir le renouvellement de cette attestation chaque année.

Merci de bien vouloir prendre un rendez-vous pour déposer le dossier complété.



Informations complémentaires

1. Le logement :

Notre résidence s'adresse à toute personne retraitée, valide et autonome, vivant seule ou en couple. Elle dispose de 78 logements non meublés, d'une superficie d'environ 36 m² répartis sur 4 étages et desservis par deux ascenseurs.

Chaque studio se compose d'un séjour avec baie vitrée donnant sur une terrasse, d'une kitchenette indépendante, d'une salle de douche avec sanitaires, d'un dressing et un placard.

Le montant du loyer s'élève à 746,00 € charges comprises (chauffage, électricité, eau...) pour une personne seule et 847,00 € pour un couple. Ce montant est réévalué au 1^{er} juillet de chaque année. En fonction des revenus, les résidents peuvent bénéficier de l'aide au logement.

2. Le repas

Le résident peut, s'il le souhaite, peut déjeuner au restaurant tous les midis du lundi au vendredi inclus, à l'exception des jours fériés.

Le tarif s'élève à 6,90 € par repas.

3. Le transport

Un mini bus communal est à votre disposition, sur réservation, pour emmener les résidents jusqu'à la destination de leur choix, vers la ville ou les communes limitrophes dans un périmètre de 20 kms, les lundi, mercredi et vendredi. Ce service est gratuit.

4. Les animations

Des animations sont programmées tous les jours, tous les jours de la semaine, telles que l'atelier mémoire, l'atelier culinaire, la gym douce, la chorale, le loto, les jeux d'adresse, etc...

Une fois par mois, un déjeuner dans l'un des restaurants de la ville peut être programmé, moyennant une contribution des participants ainsi que des sorties au cinéma.

Tout au long de l'année des événements plus importants sont programmés en semaine. Par ailleurs, le CCAS de la commune met en place des sorties destinées aux seniors.

5. Le gardiennage

Le gardiennage est assuré 24h/24h. Deux gardiens logent sur place et sont joignables à tout moment.